

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2020

L'An deux mil vingt, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, proclamé par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014 s'est réuni dans la salle de la mairie sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Présents : 14

Votants :

16

Absent(s) : 7

Date d'affichage : 13/02/2020

Date de convocation : 13/02/2020

Présents : CHASSANDE-BARRIOZ Joëlle, COHARD Gérard, CORBALAN Noëlle, FOURNIER Alain, GALLO Serge, JOYEUX Eric, LEVET Jean-Michel, MEGRET Christelle, OBRELSKA Thierry, RAFFA Fabrice, REYMOND Christian, ROCHE Annie, THILLY Sandrine, THOMASSIN Dominique.

Absent(s) : BOUCHET-BERT-PEILLARD René (pouvoir à THILLY Sandrine), GENTIL Joël, LE GALL Micheline, ROUSSILHE Claude, JUTTEN Christian (pouvoir à Alain FOURNIER) STRADIOTTO Alain, VAUSSENAT Stéphane.

Secrétaire de séance : Sandrine THILLY

DELIBERATION n°2020.02.01

Budget commune : Compte administratif 2019 - Approbation du Compte de Gestion du comptable public.

1. Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget de la COMMUNE de l'année 2019 qui se définit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 619 058.65 €	2 146 996.82 €
RECETTES	1 974 529.32 €	1 721 289.47 €
RESULTAT 2019	355 470.67 €	- 425 707.35 €
REPORT 2018	1 111 948.54 €	- 262 995 .24 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	1 467 419.21 €	- 688 702.59 €

- un déficit d'investissement : - 688 702.59€
- un excédent de fonctionnement : 1 467 419.21€
- un reste à réaliser en recettes d'investissement : 150 000€

Le Maire sort pour le vote du compte administratif.

2. Le compte de gestion 2019 est présenté au Conseil Municipal, les montants des opérations concordent avec ceux du compte Administratif.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif 2019
- le compte de gestion du comptable public

DELIBERATION n°2020.02.02

Dénomination des rues Le Haut-Bréda

En cours de rectification

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire du Haut-Bréda, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ; Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 19.03.2018 pour la commune historique de Pinsot et décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune.

Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants:

P	Adret	impasse de l'Adret
(P)	Ayettes	route des Ayettes
P	Ayettes	place des Ayettes
P	Barnier	rue Louise Barnier
La Ferr	Biassus	chemin des Biassus
(P)	Bonnay	impasse de Champ Bonnay
P	Bourgeat	impasse de la Bourgeat Blanche

P	Bourlière	place de la Bourlière
P	Bout	parking du Bout
	Bréda	route du Haut Bréda
La Ferr	Burdins	route des Burdins
La Ferr	Burdins	impasse du Burdin du Fond
La Ferr	Cachet	route du Cachet
La Ferr	Catin	chemin de la Catin
P	Charvin	route du Charvin
P	Chinfert	place de Chinfert
P	Chinfert	ancienne route de Chinfert
La Ferr	Cley	route du Cley
P	Cohard	place du Cohard
P	Cohard	route du Cohard
La Ferr	Coharde	chemin de la Coharde
La Ferr	Contrebandiers	chemin des Contrebandiers
La Ferr	Coquands	impasse des Coquands
La Ferr	Curtillard	chemin du Curtillard
La Ferr	Encolet	chemin d'Encolet
P	Epine	route de l'Epine
P	Ferrière	route de la Ferrière
P	Fougère	chemin de la Fougère
La Ferr	France	place de Fond de France
La Ferr	Fruitière	route de la Fruitière
La Ferr	Gibergy	chemin du Gibergy
P	Gleyzin	route du Gleyzin (+parking de l'Oule)
La Ferr	Haberts	route des Haberts
La Ferr	Houillères	chemin des Houillères
P	Jalon	rue du Jalon
P	Centrale	impasse de la Centrale